

DIRECTION GÉNÉRALE
Vannes-Auray, Ploërmel
Josselin, Belle-Île-en-Mer
Malestroit et Quiberon

DECISION DU DIRECTEUR N° 2026_059

Portant délégation en faveur de Madame Valérie JEANNE, Directrice adjointe,

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,

- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005, modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n° 86.33 du 9 janvier 1986,
- Vu les articles D.6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs aux délégations de signature ;
- Vu le décret n°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire,
- Vu la convention constitutive du GHT Brocéliande Atlantique en date du 1er juillet 2016 ;
- Vu la convention de direction commune en date du 24 décembre 2020 ;
- Vu l'organigramme de Direction de la direction commune ;
- Vu l'arrêté du 12 février 2021 nommant M. Régis FOREST, directeur d'hôpital, dans le cadre de la direction commune, Directeur adjoint aux centres hospitaliers Bretagne Atlantique à Vannes, Ploërmel, Josselin, Belle-Île en mer et aux EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 1er mars 2021 ;
- Vu l'arrêté du 12 février 2021 nommant Madame Valérie JEANNE, dans le cadre de la convention de direction commune, directrice adjointe aux centres hospitaliers de Bretagne Atlantique, de Ploërmel, de Josselin, de Belle-Île en mer, aux EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 1er mars 2021 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne, en date du 2 juin 2026, relatif à l'organisation de l'intérim des fonctions de Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique en direction commune ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Valérie JEANNE, Directrice-Adjointe chargée des fonctions de directrice déléguée de site, pour toutes les pièces se rapportant à l'activité du Centre Hospitalier Alphonse Guérin de Ploërmel.

A l'exception des marchés publics, des conventions de portée générale, du courrier adressé aux Elus et à l'Agence Régionale de Santé, des mémoires présentés devant les juridictions et des décisions que le Directeur par intérim juge opportun de se réserver.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie JEANNE, la présente délégation est confiée à Madame Laura HEURTIN, directrice adjointe.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie JEANNE et de Madame Laura HEURTIN, la présente délégation est confiée à Monsieur Erwan PRIVAT, directeur adjoint.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie JEANNE, de Madame Laura HEURTIN et de Monsieur Erwan PRIVAT, la présente délégation est confiée à Madame Marie POUSSIN, directrice adjointe.

ARTICLE 5

Dans le cadre de cette délégation, il appartient à Madame Valérie JEANNE, et le cas échéant à Madame Laura HEURTIN, à Monsieur Erwan PRIVAT et Mme Marie POUSSIN de rendre compte régulièrement au Directeur par intérim du suivi de ces affaires.

ARTICLE 5 :

La présente décision, d'application immédiate, annule et remplace la décision 24_013 en date du 23 mai 2024.

La présente décision fait l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Vannes, le 19 juin 2026,

Le Directeur par intérim,
du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique
Établissement Support du Groupement Hospitalier
Brocéliande Atlantique

Régis FOREST

Signé

Destinataires

- Trésorerie du CHBA
- Mme JEANNE, Directrice adjointe
- Mme HEURTIN, Directrice adjointe
- M. PRIVAT, Directeur Adjoint
- Mme POUSSIN
- Affichage réglementaire
- Archives Direction

Spécimen de signature :

Centre Hospitalier Bretagne Atlantique	
Madame Valérie JEANNE Directrice déléguée de site	<i>Signé</i>
Madame Laura HEURTIN Directrice adjointe déléguée de site	<i>Signé</i>
Monsieur Erwan PRIVAT Directeur adjoint	<i>Signé</i>
Madame Marie POUSSIN Directrice adjointe	<i>Signé</i>